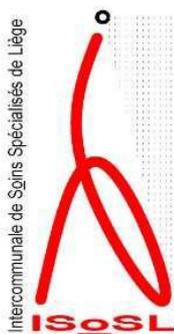


Étude de prévalence du burnout en Belgique

(projet n°2017/HUT/DIRECT/AP/002)

PARTENAIRES



PROF. ISABELLE HANSEZ

Faculté de Psychologie, Logopédie et des Sciences de l'Éducation - Unité de Valorisation des Ressources Humaines (ValoRH)

PROF. PIERRE FIRKET

ISOSL Secteur Santé Mentale (A)

PROF. LUTGART BRAECKMAN

Vakgroep Maatschappelijke Gezondheidskunde

PROF. DORINA RUSU

Département des sciences de la santé publique, Médecine du travail et environnementale

FINANCEMENT



Service public fédéral
Emploi, Travail et
Concertation sociale

ALAIN PIETTE

Direction de la recherche sur l'amélioration des conditions de travail (DiRACT)

1. Description du projet

Le projet s'inscrit dans un programme de recherche sur le burnout (l'épuisement professionnel) soutenu par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Le burnout représente un réel problème avec des conséquences lourdes pour la santé des travailleurs, pour les entreprises et pour la société. Selon le SPF Emploi, ce problème nécessite d'être traité en profondeur. C'est pourquoi le SPF Emploi a ainsi soutenu depuis plusieurs années, un programme de recherche sur le burnout en Belgique.¹ Le SPF Emploi a donc lancé un appel d'offres auprès des universités, visant à adapter l'outil de diagnostic créé auparavant, à mesurer l'ampleur du burnout en Belgique et à proposer un outil pour le travailleur et les médecins généralistes afin de les aider dans le diagnostic, la prise en charge et le retour au travail.

C'est le consortium multi-disciplinaire composé des Prof. I. Hansez et D. Rusu de l'Université de Liège, du Prof. P. Firket du Cites Cliniques du Stress et du Prof. L. Braeckman de l'Université de Gand, ayant réalisé les précédentes recherches qui a été retenu par le SPF pour réaliser l'étude demandée.

Afin de mettre en évidence la prévalence du burnout au sein de la population et de tester l'outil modifié, le protocole de l'étude prévoit **l'enregistrement des cas rencontrés** par un échantillon de **médecins généralistes d'une part** et un échantillon de **médecins du travail d'autre part** et cela de façon longitudinale **durant une période de trois mois à partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au lundi 4 juin**. Ayant décidé d'enrichir cet enregistrement, les données seront recueillies sur base du jugement clinique du médecin mais aussi sur une évaluation auto-rapportée du burnout par le patient(OLBI)².

Visant une collaboration avantageuse pour chacun, nous avons mis en place un programme vous permettant de recevoir, tous les mois, les résultats de l'auto-évaluation des travailleurs et de bénéficier d'un test scientifiquement validé et de normes de références pour appuyer ou écarter un diagnostic de burnout.

2. Définition des cas à enregistrer dans l'étude

Il s'agit de recenser non seulement les cas de burnout ou syndrome d'épuisement professionnel mais également les travailleurs qui présentent, selon le médecin, un mal-être au travail.

3. Procédure de l'étude

En pratique, vous recevrez cinq documents :

- Lien vers une **Fiche « médecin »** : cette fiche online, à remplir une fois au début de l'étude, compile des informations sur votre profil (genre, années d'expérience en médecine...). Elle vous permettra également de valider votre participation grâce à un

¹ Pour la recherche de 2010, voir « Burnout au sein de la population active belge »

<http://www.emploi.belgique.be/moduleDefault.aspx?id=33630>

Pour la recherche de 2013, voir « Burnout chez les médecins et les infirmiers »

<http://www.emploi.belgique.be/moduleDefault.aspx?id=36139>

² L'OLBI ou Oldenburg Burnout Inventory est un questionnaire auto-rapporté permettant de mesurer le burnout. L'OLBI est composé de 16 phrases et pour chacune d'elle, une échelle permet au patient de marquer son accord ou son désaccord. Sur base de ses réponses, nous pouvons calculer un score et le comparer à des normes de références belges, permettant ainsi d'évaluer la probabilité d'un burnout.

formulaire de consentement. Ces informations permettront d'identifier les éventuels biais de l'échantillon par rapport à la population globale des médecins.

- **Des versions papiers du questionnaire OLBI** à compléter par chaque patient examiné ou rencontré qui présente, selon vous, un mal-être au travail ; et à renvoyer chaque mois à l'aide d'enveloppes préaffranchies.
- **Un fichier Excel** vous permettant d'encoder vous-même les réponses des travailleurs aux questionnaires OLBI et d'obtenir plus rapidement leurs résultats. Ce fichier vous est destiné. Vous avez donc tout le loisir de le compléter ou de ne pas le compléter. Nous vous enverrons, de toutes façons, une interprétation des questionnaires OLBI que vous nous aurez fait parvenir à la fin de chaque mois.
- Un fichier Excel qui vous est uniquement adressé, contenant
 - **Un lien vers la fiche « patient »**, spécifique à chaque patient examiné ou rencontré qui présente, selon vous, un mal être au travail. Cette fiche doit être complétée plusieurs fois (une fois par patient présentant un mal-être au travail). Cette fiche compile des informations sur le patient, son travail et les symptômes observés. Ces éléments ont été choisis sur base d'une revue préalable de la littérature et discutés lors de focus-groupes. La période de récolte des fiches sera de trois mois.
 - **Un identifiant spécifique à chaque fiche « patient »** à reporter sur le questionnaire OLBI permettant aux chercheurs de faire correspondre les fiches en ligne et le questionnaire OLBI complété. Il vous permettra également de relier les résultats d'un identifiant au patient correspondant obtenant ainsi les résultats du questionnaire OLBI pour chaque patient sans perdre l'anonymat des données.
- Un lien vers une **fiche « mensuelle »** : permettant de préciser le nombre de consultations effectuées sur le mois écoulé ainsi que le nombre de jours de congé. Elle nous permettra d'évaluer la proportion de cas de burnout par rapport au nombre total de consultations. Cette fiche sera à compléter à la fin de chaque mois.

Au départ de l'étude, vous recevrez les liens donnant accès aux différentes fiches ainsi que les versions papiers du questionnaire OLBI et trois enveloppes préaffranchies. Vous serez invités à compléter pendant ou après la consultation la fiche « patient » et à nous renvoyer les versions papiers du questionnaire OLBI mois après mois, ceci afin de pouvoir vous fournir rapidement les résultats obtenus des travailleurs ainsi qu'une interprétation du score obtenu.

3. Diffusion des résultats

En plus des statistiques et du rapport final rédigé, le SPF emploi, Travail et Concertation sociale mettra à votre disposition deux outils pour aider les travailleurs et les médecins :

- Pour le patient, cet outil comprendra notamment des informations générales sur le burnout, sur les intervenants pouvant apporter une aide préventive ou curative. Il contiendra également des conseils pour aider le travailleur à récupérer de l'énergie, pour continuer à travailler en cas de souffrance au travail et pour revenir au travail après un burnout.
- Vous aurez accès à un outil de détection précoce du burnout finalisé. Vous bénéficierez également d'un guide de sensibilisation aux problématiques dans le milieu de travail,

de rappel des législations en vigueur et des intervenants y jouant un rôle ainsi que d'une liste des organismes pouvant prendre en charge le patient.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Magali Jemine au 04/366 46 64 ou par mail : m.jemine@uliege.be